

## Brevet des collèges: 87,5% de réussite, en baisse par rapport à 2021

Paris, 11 juil. 2022 (AFP) -

Quelque 727.100 collégiens ont été admis au brevet en 2022, soit un taux de réussite de 87,5%, en baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente, selon les résultats provisoires publiés lundi par l'Éducation nationale.

Dans le détail, 24,4% des candidats ont obtenu la mention très bien, 22% la mention bien, 20,7% assez bien et 20,4% ont été reçus sans mention.

La série générale, qui concerne 91% des inscrits, affiche le taux de réussite le plus élevé, avec 88,7% de lauréats, en recul de 0,4 points par rapport à 2021.

Chez les candidats de la série professionnelle, 76,4% ont décroché l'examen, un taux en repli de 1,9 point.

Dans ce communiqué, le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a "félicité les élèves et leurs professeurs et remercié tous les personnels ayant contribué au bon déroulement de cette session".

Le brevet des collèges est noté sur 800 points au total, qui se décomposent entre 400 points de contrôle continu et 400 points d'épreuves finales (français, mathématiques, histoire-géographie, enseignement moral et civique, sciences et l'oral). Il faut décrocher au moins 400 points pour l'obtenir.

L'an dernier, le taux de réussite à cet examen avait chuté de 2,4 points à 88%. En 2020, année perturbée par le Covid où seul le contrôle continu avait été pris en compte, le taux de réussite était monté à 90,5%. Il avait été de 86,5% en 2019, 87,1% en 2018 et 89% en 2017.

Le brevet, dont l'ancêtre (le BEPC) a été créé en 1947, est un diplôme qui atteste des connaissances et compétences acquises en fin de collège, à l'issue de la classe de troisième, selon l'intitulé du ministère de l'Éducation. Passé par des adolescents qui ont pour la plupart 14 ou 15 ans, il se situe donc peu avant la fin de la scolarité obligatoire (16 ans en France).

Cette année, le brevet a été marqué par des fuites de sujets, qui ont conduit le ministère de l'Éducation nationale à utiliser les sujets de secours pour les collégiens soumis aux épreuves d'histoire-géographie et de sciences. Le ministère a porté plainte "contre X pour vol dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt".

asm/slb/cel/hj

Afp le 11 juil. 22 à 18 00.

